

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 17 JUIN 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 juin 2009

Aujourd'hui, à seize heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 8 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives
- n° 45 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n° 50 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.